



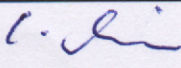
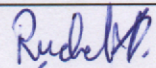
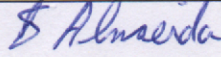
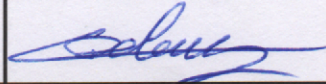
COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 27 janvier 2021

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis N° 67/21 relatif à la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N° 150, places de parc de la Bâtie.**

	Séances 27.01	Emoluments	Signatures
Rapporteur : Mr. Charles Girardet	X		
Membres Sébastien Germanier	X		
Frédéric Ruchet	X		
Sergio Almeida	X		
Christian Delacrétaz	X		

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 67/21 traitant de la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N° 150, places de parc de la Bâtie, s'est réunie en date du 27.01.2021 à la salle du Conseil de la Maison de Commune en présence de Monsieur Rémy Roulet, Municipal. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a apportées lors de cette séance.

La commission relève que la réalisation de ce projet est importante considérant les grandes difficultés de stationnement en haut du village.

Nous n'allons pas revenir sur les détails du projet, le préavis de la Municipalité étant suffisamment détaillé.

## CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

**vu** le préavis no 67/21 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N°150, places de parc de la Bâtie ;

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet :

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de 24 places de parc automobile et 3 places 2 roues sur la parcelle communale N°150, places de parc de la Bâtie ;
2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 223'944.95 ;
3. De financer les travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir, la valeur des travaux sur une durée de 20 ans, pour la première fois en 2022.

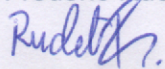
Ont signé :

Charles Girardet

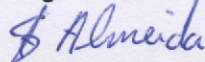


Sébastien Germanier

Frédéric Ruchet



Sergio Almeida



Christian Delacrétaz